

d'hygiène mentale, comprenant des dispensaires, des cliniques d'orientation de l'enfance, des services d'aide aux tribunaux et aux organismes qui prennent soin des enfants, le soin des arriérés mentaux dans des maisons de pension et des facilités d'enseignement.

La province est divisée en régions sanitaires composées de groupes de municipalités; des circonscriptions de soins hospitaliers et de soins médicaux, des unités d'infirmières traitantes et des centres de diagnostic sont organisés dans ces régions. La province subventionne l'emploi de médecins, d'après un régime de rémunération par anticipation, dans les circonscriptions de soins médicaux des régions sanitaires. Treize unités sanitaires fonctionnent sous la direction de médecins à temps plein et il existe 22 circonscriptions de soins médicaux. En dehors de ces circonscriptions, des infirmières de la santé publique assurent les soins d'urgence, particulièrement aux accouchées, et dirigent des cliniques d'immunisation et d'hygiène maternelle et infantile.

Des centres de diagnostic s'établissent à travers la province pour répondre aux besoins des radiologues et pathologistes consultants, fournir gratuitement des services de laboratoire intéressant le diagnostic, la cardiographie et l'électro-encéphalographie et assurer à très peu de frais des services de radiologie à tous les résidents de la région envoyés au centre par un médecin. Les centres de Selkirk et Dauphin fonctionnent déjà.

Les cliniques fournissent des services prophylactiques et thérapeutiques contre la tuberculose, les maladies vénériennes, les maladies mentales et le cancer. Les services assurés aux tuberculeux comprennent le pneumothorax et autres traitements donnés au dispensaire des sanatoriums ainsi que la radiographie et le diagnostic aux cliniques mobiles et permanentes du ministère. Un programme de consultation professionnelle, de formation scolaire et professionnelle et de placement contribue au rétablissement des tuberculeux. Les cliniques antivénériennes assurent des services gratuits de diagnostic et de traitement léger. Le *Manitoba Cancer Relief and Research Institute*, subventionné par la province, coordonne toutes les initiatives intéressant le cancer. Un service de biopsie pour le cancer est accessible gratuitement à toute la province; des services de radiographie et de radium en vue de traitements aux radiations sont accessibles gratuitement aux régions rurales et moyennant rétribution, suivant les moyens du malade, dans les centres urbains. Des services de dispensaire sont assurés aux hôpitaux pour maladies mentales.

Le ministère distribue des médicaments aux médecins, aux hôpitaux et aux organismes gouvernementaux par l'entremise des unités sanitaires: de la pénicilline et des médicaments antivénériens, de l'insuline et autres produits biologiques. De la streptomycine et autres antibiotiques sont fournis gratuitement aux tuberculeux dans les sanatoriums.

Les bénéficiaires d'assistance publique ont droit aux services fournis dans leur région sanitaire par les circonscriptions de soins médicaux et d'infirmières et les centres de diagnostic. Le gouvernement provincial assure des soins médicaux et hospitaliers aux indigents des régions non organisées.